



Procès-verbal

Date : Le 25 septembre 2024 – 13 h 30
Endroit : TEAMS
Rédigé par : Josée Martel, adjointe administrative II

Objet : Rencontre du comité de relations de travail – Regroupement des professionnels

Présents :

Marie-Claude Provencher
Henry Gagné
Christian Allard
Sylvain Fléchais
Audrey Aubin

Jonathan Lord
Vicky Labelle
Chantal Marcotte
Rita Chahine
Hermann Adou
Douce Marie Nioupin

Absent :

Joao Moreira

Invité :

		Suivis à faire	Échéancier
1.	Adoption de l'ordre du jour L'ordre du jour est adopté à 13 h 35.		
2.	Retour sur le dernier CRT M.M. L'Employeur mentionne que l'affectation a été prolongée jusqu'en décembre prochain. On poursuit les discussions sur la philosophie et sur la position du poste.	<i>L'Employeur fera un retour au prochain CRT.</i>	

3.	Surcroît de travail – Service des finances Le Regroupement mentionne que D.D., aurait possiblement une offre de surcroît pour le transfert de connaissances. Le Regroupement veut s'assurer que l'offre soit bien bâtie et qu'une clause soit mise avec une durée minimum afin de protéger et sécuriser l'Employée. L'Employeur avait déjà eu des discussions avec Henry Gagné concernant 2 offres de surcroît, donc celle-ci. L'idée est de garder D.D. dans un rôle de transfert de connaissances jusqu'à sa retraite et le poste ne serait pas affiché afin de pouvoir lui octroyer. Rita confirme que le poste de surcroît sera sur une période de 3 ans et une résolution sera présentée au conseil pour adoption en octobre prochain. Le Regroupement mentionne qu'on peut mettre fin à un surcroît en tout temps, donc même si c'est adopté par le conseil, l'Employée n'est pas protégée, sauf si c'est un poste permanent, il y a une protection d'un an. L'Employeur demande si le surcroît a la même protection qu'un poste permanent en regard de l'article 6, si cela conviendrait. Le Regroupement va en discuter et fera un retour. Le Regroupement demande à ce que le poste de contrôleur aux infrastructures soit ouvert par souci de transparence. Rita mentionne que Christine fait actuellement ce poste depuis 6 ans en surcroît et qu'un changement de contrôleur peut mettre à risque les opérations du Service.		
4.	Semaine supplémentaire des professionnels Le Regroupement enverra toutes les demandes à l'Employeur le 5 octobre prochain. L'Employeur mentionne avoir reçu une demande de prolongation du délai d'une semaine.		
5.	Prochains CRT 23 octobre à 13 h 30 – Salle Lafontaine et lien TEAMS 27 novembre à 13 h 30 – Salle Lafontaine et lien TEAMS 18 décembre à 13 h 30 – Salle Lafontaine (dîner « potluck » de 12 h à 13 h 30)		

6.	Varia <u>Poste aboli VS offre reçue</u> Le Regroupement informe que le poste de coordonnateur aux approvisionnements a été aboli en février dernier. Comme indiqué dans la convention collective, lorsqu'un poste de professionnel est aboli, l'employé devient flotteur pour 12 mois et doit appliquer sur des postes. Le poste était une classe 5, échelon 5, soit un salaire annuel de 112 285 \$. Le salarié vient d'obtenir une offre, mais une classe 4, échelon 5, soit un salaire annuel de 104 452 \$. Le Regroupement se questionne pourquoi on n'a pas offert une classe 4, échelon 7 afin d'être au même niveau salarial. Le Salarié a les connaissances, il ne change pas de Service puisqu'il reste aux approvisionnements. Une baisse de salaire annuel de 8 000 \$ est démobilisant pour l'Employé et le Regroupement ne comprends pas cette décision, surtout en contexte de vouloir retenir la main-d'œuvre et demande d'agir rapidement puisque le Salarié doit répondre à l'offre dès que possible. L'Employeur explique qu'il y a plusieurs règles en rémunération et dotation sur l'équité interne et externe. Des vérifications seront faites ainsi qu'un retour rapide. <u>Conciliation vie personnelle VS le télétravail</u> Le Regroupement tiens à informer l'Employeur que certains Services ont des journées obligatoires en présentiels et que si un employé ne peut être présent, il oblige de remplir un formulaire d'absence au lieu de remettre sa journée en présentiel. L'Employeur mentionne que la directive sur le télétravail est claire et que les Services ne sont pas arrimés afin de permettre une flexibilité, mais qu'il comprend que le Regroupement voulait sensibiliser l'Employeur. Rita suggère de faire un message aux membres, afin de leur rappeler qu'avant la covid, si tu ne pouvais te présenter au bureau, il aurait fallu prendre congé et compléter une feuille d'absence.		
7.	Fermeture de la séance : 14 h 30.		